ANALYSES
ET PERSPECTIVES

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

N°1902 – JANVIER 2019

ECONOMIE AGRICOLE

BREXIT : LE SCENARIO DU PIRE ET SES CONSÉQUENCES SUR LE SECTEUR AGRICOLE

On n'osait pas y croire tant les espoirs placés dans une sortie douce de l'UE étaient prégnants, ne serait-ce qu'en raison de la croyance largement partagée dans les vertus d'un libre-échange qui, en l'occurrence, aurait pu être négocié entre Londres et Bruxelles. Le politique en a décidé autrement. L'Accord obtenu avec l'UE en novembre 2018 a été rejeté par le Parlement britannique, laissant entrevoir ce que l'on appelle un *Hard Brexit*. A quoi faut-il s'attendre désormais ?

Depuis le rejet par le Parlement britannique de l'Accord trouvé avec Bruxelles par Theresa May, chacun se prépare à une sortie brutale du Royaume-Uni de l'UE. Deux ans et demi de difficiles négociations entre deux protagonistes soucieux de préserver leurs intérêts, pour aboutir à ce que l'on redoutait le plus, une sortie sans Accord, c'est-à-dire sans compromis sur les échanges et les droits de douane. Chaos, crise politique, désorganisation des flux commerciaux…tous les qualificatifs sont utilisés pour souligner la gravité de la situation, à quelques jours maintenant du départ des britanniques, le 29 mars prochain. C'est précisément parce que l'espoir d'un Accord restait solidement ancré dans les esprits des acteurs économiques de ce côté-ci de la Manche que la préparation d'une stratégie d'adaptation à un *Hard Brexit* fut quelque peu retardée. On verra dans cette étude quels sont les secteurs qui seront exposés à un Brexit dur, et, ensuite, pourquoi, dans un tel contexte, la question de la sécurité alimentaire des britanniques est aujourd'hui posée.

DÉPENDRE DE L'EXTÉRIEUR POUR SE NOURRIR : L'EXEMPLE BRITANNIQUE

En tant qu'Etat membre de l'UE, le Royaume-Uni s'est distingué ces dernières années par un creusement de son déficit commercial agroalimentaire avec le reste du monde et singulièrement avec l'UE. La croissance des importations de produits agricoles et alimentaires de Londres est illustrative du degré élevé de dépendance alimentaire. Le solde commercial est d'environ 30 milliards de dollars, soit près de 27 milliards d'€, faisant du R-U l'Etat membre le plus déficitaire de l'UE à 28 devant l'Allemagne. Il s'agit d'un pays qui n'est que très peu spécialisé dans le commerce de produits agricoles et alimentaires (les désavantages comparatifs sont beaucoup plus nombreux que les avantages comparatifs), et qui, par son déficit commercial agroalimentaire, endommage gravement sa balance des opérations courantes. L'UE est le premier fournisseur du R-U, loin devant les autres régions du monde. 30% des importations de produits agricoles et alimentaires du R-U proviennent de l'UE (graphique 1). De plus, 11 % des approvisionnements britanniques en provenance des pays tiers transitent par l'UE par le biais des accords de libre-échange négociés par l'Union avec ces pays. L'UE pèse donc, de façon directe et indirecte, pour plus de 40 % dans les importations alimentaires britanniques. Cette configuration requiert de rentrer dans le détail des secteurs faisant l'objet d'importations massives.

Graphique 1 - Origine des approvisionnements en produits alimentaires au Royaume-Uni en 2017

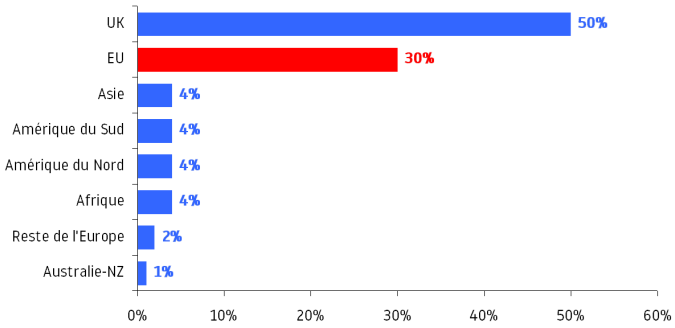

2450 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques — source : DEFRA

La part de l'UE dans les importations du R-U est très élevée par produits, notamment en viande porcine, en pommes de terre réfrigérées et transformées, en produits laitiers, en céréales (à destination de l'alimentation animale), en volaille, ainsi qu'en fruits. Les achats britanniques de produits destinés à la nourriture pour animaux figurent également au rang des grands postes d'importa-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «Développement agricole et rural»

Chambres d'agriculture France (APCA)
9 avenue George V, 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10 / Fax : 01 53 57 10 05
Email : accueil@apca.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public, Siret : 180070047 00014
www.chambres-agriculture.fr
Avec la participation financière du CasDAR

Mise en page :
Quentin Mathieu

tions. Ses principaux fournisseurs sont les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et la République d'Irlande. Dans le cas de la France, le solde bilatéral agroalimentaire apparaît largement en faveur des exportateurs français, puisqu'il s'est fixé à près de trois milliards d'€ en 2016. Les principaux produits importés de France par Londres sont les vins et boissons, les produits laitiers, la viande de porc, les pommes de terre et les pommes (graphiques 2 et 3).

Graphique 2 - Commerce agroalimentaire du RU avec l'UE en % total de ses importations et exportations en 2015

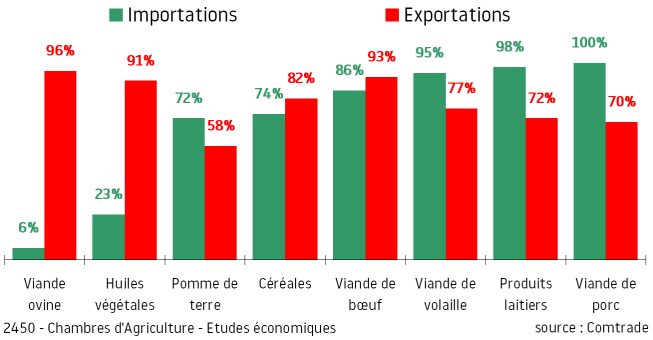

2450 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques — source : Comtrade

Graphique 3 - Commerce agroalimentaire du RU avec la France en % total de ses importations et exportations de 2012 à 2016

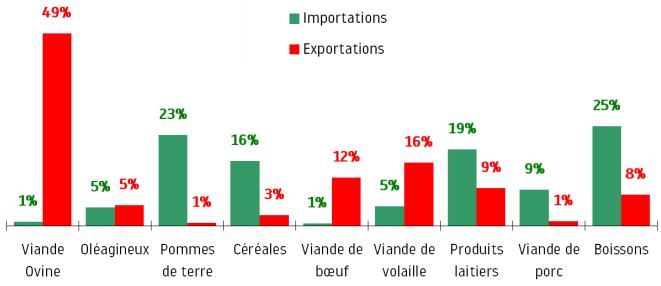

2450 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques — source : Comtrade, calculs APCA

Lecture des graphiques : par exemple, pour les produits laitiers dans le graphique 2, il est indiqué que 98 % des importations britanniques de produits laitiers proviennent de l'Union européenne, et que 72 % des exportations britanniques de produits laitiers sont à destination de l'Union européenne. La lecture est identique pour le graphique 3, avec la France à la place de l'Union européenne.

Puisque le R-U est le troisième client de la France en produits agricoles et alimentaires, derrière la Belgique et l'Allemagne, il est compréhensif que les exportateurs français s'interrogent sur le devenir de leurs parts de marché si, comme cela semble se dessiner, aucun Accord commercial ne sera signé dans les années à venir. Ce qui signifie que Londres, devenant un membre de plein droit de l'*Organisation mondiale du commerce* (OMC), rétablira très rapidement ses droits de douane, et ses barrières non tarifaires, lesquels s'appliqueront dès le 30 mars (tableau).

L'application de tarifs douaniers élevés – compris entre 10 et 50% – concernerait essentiellement les produits agricoles et alimentaires (viandes, céréales, sucre et confiserie, viandes transformées, lait et produits laitiers, œufs, miel, farine de blé, fruits transformés, fruits et légumes frais, vins et boissons, mais aussi les fertilisants) (encadré 1).

Tableau - Droits de douane que pourrait potentiellement appliquer Londres sur ses importations

Catégories de produits	Droits tarifaires
Produits laitiers, bœuf et sucre	Droits élevés > 30%
Porc, volaille, produits de la pêche, grains	Droits intermédiaires 10 à 30%
Horticulture, fertilisants, oléagineux, boissons	Droits faibles < 10%

Source : International Trade Center, Rabobank

Parallèlement au rétablissement des droits de douane, c'est la dimension non tarifaire qui interpelle les observateurs et les acteurs économiques. L'instauration de barrières non tarifaires constitue l'autre volet du *Hard Brexit*. Le renforcement des contrôles sanitaires, les différentiels de normes de fabrication, l'éventuelle absence de reconnaissance des *indications géographiques* du côté des britanniques, forment les facteurs potentiels d'un amoindrissement de la fluidité des flux commerciaux entre l'UE, la France et le R-U.

Peut-on d'ores et déjà percevoir un ralentissement des importations britanniques depuis le référendum de 2016, ralentissement qui, pour l'essentiel, serait imputable à une parité monétaire de la Livre Sterling très défavorable, qui aurait renchéri les prix des produits importés par le R-U ?

ENCADRÉ 1

CONSÉQUENCES DE L'APPLICATION D'UN DROIT DE DOUANE

L'imposition d'un tarif douanier par un pays a plusieurs types de conséquences. La première a trait au prix du bien importé, qui est nécessairement augmenté de la taxe douanière appliquée *ad valorem* et en pourcentage. La seconde conséquence concerne la production intérieure. Le prix intérieur du bien importé étant augmenté de la taxe douanière, le consommateur se détourne du bien en provenance de l'étranger, et lui substitue le bien local (*effet consommation*). Le tarif douanier a donc un *effet protecteur* sur la production locale. En découle une troisième conséquence qui concerne la balance commerciale, qui se rétablit sous l'effet d'une diminution des importations. Enfin, dans la mesure où le tarif douanier est une recette fiscale, le budget de l'Etat se rétablit au moins partiellement (*effet recettes publiques*).

De telles conséquences ne sont pas à effet immédiat. L'explication réside dans le fait que le consommateur requiert du temps pour transformer son mode de consommation au travers d'une stratégie d'adaptation. Par ailleurs, la préférence adressée aux productions locales, devenues moins onéreuses, repose sur l'hypothèse qu'elle peut répondre au surcroît de demande qu'exprime le consommateur. C'est dans cette perspective que l'évaluation des pertes pour les producteurs français doit être menée. Dans le cas du secteur agricole britannique, l'hypothèse est forte, dans la mesure où le R-U a été jusqu'à présent conduit à importer massivement sa nourriture, ses intrants… Restaurer une capacité de production domestique demandera du temps et des injections de liquidités.

Il est vrai que, dès le lendemain du référendum, la devise britannique s'est lourdement dépréciée, occasionnant par exemple un renchérissement des prix des produits laitiers.

Toutefois, l'évolution des importations britanniques apparaît contrastée. Si elles ont pu diminuer en volume dans certains secteurs comme les pommes, les pommes de terre et les vins, elles ont augmenté en céréales et pour certains fromages comme le camembert ou le Mont d'or (graphiques 4, 5).

Graphique 4 - Importations britanniques de pommes et de pommes de terre origine France

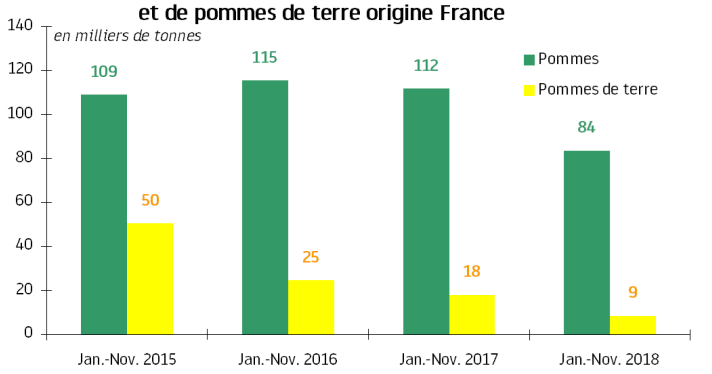

2505 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : EUROSTAT

Graphique 5 - Importations britanniques de vins français

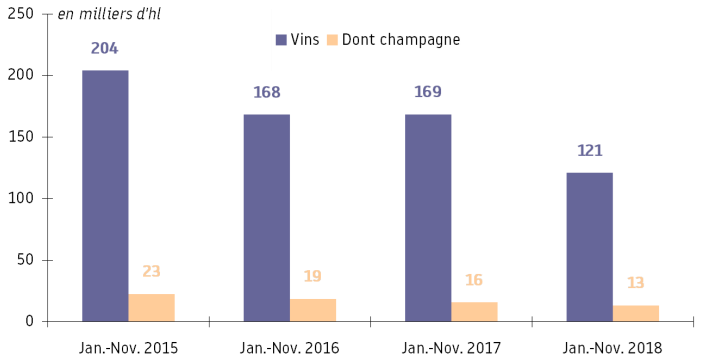

2505 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : EUROSTAT

Le retrait sans Accord du R-U de l'UE suscite par conséquent des interrogations sur la stratégie à adopter du côté des exportateurs pour compenser la perte, totale ou partielle, du marché britannique. Interrogations d'autant plus légitimes que la France n'est pas le seul exportateur d'envergure de produits agricoles et alimentaires. L'Irlande (en volume) et les Pays-Bas (en valeur), ainsi que l'Allemagne (en valeur), figurent en effet parmi les exportateurs les plus importants vers le R-U. La question qui se pose est donc de savoir si ces grands pays fournisseurs vont faire du marché intracommunautaire un débouché de substitution, précipitant de la sorte l'UE dans une sorte de syndrome « embargo russe », ou s'ils définiront une stratégie de conquête de parts de marché sur les pays tiers ?

La question préoccupe l'ensemble des pays à l'instant évoqués. La *Food and Drink Industry Ireland* aurait préféré que le R-U puisse conserver un accès au marché unique européen, plutôt que de passer par la voie d'un accord de libre-échange entre Londres et Bruxelles. Les agriculteurs et les industriels de la transformation irlandais sont par ailleurs soucieux des effets induits sur les courants d'échange et sur l'emploi, par la dépréciation de la Livre sterling. Il faut dire que 41% des exportations irlandaises de produits agricoles et alimentaires se dirigent vers le R-U, pour un montant de 4,4 milliards d'€[1].

Dans l'hypothèse où l'intracommunautaire serait privilégié, on peut s'attendre à ce que l'engorgement guette les marchés, avec pour effet une pression à la baisse sur les prix. Ce qui n'est pas sans rappeler l'épisode de l'embargo russe, enclenché voilà maintenant près de cinq ans. L'option Pays Tiers présente quant à elle un avantage certain, dans la mesure où, exportant vers les économies d'Asie, d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient, la France, l'Irlande et les Pays-Bas se situeraient sur des zones où la demande est dynamique, en viandes et en produits laitiers notamment. La concurrence se déplacerait donc sur les pays tiers, légitimant au passage la pertinence de la notion de « géoéconomie », qui se définit comme la capacité d'un Etat ou d'une entreprise à préserver ou à conquérir des parts de marché dans le monde. Dans les deux cas de figure, quelle sera la réponse de la Commission européenne en cas de crise de marché ? Le montant de l'enveloppe dédiée à la gestion des crises sera-t-il revu à la hausse ou pas ? L'expérience de l'embargo russe augure mal de la volonté de la Commission de déployer un dispositif d'aides adapté aux turbulences qui s'annoncent avec le *Hard Brexit*. Les soutiens émaneront-ils alors des Etats membres eux-mêmes ?

L'hypothèse plausible d'un *Hard Brexit* met en exergue les risques encourus par les producteurs agricoles français, irlandais, néerlandais ou allemands. Pour ce qui est de la France (Normandie, Bretagne, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine et Occitanie), ils sont d'ores et déjà palpables pour les pommes, les pommes de terre et les vins, produits, on vient de le voir, dont les exportations vers le R-U ont diminué depuis deux ans. L'exemple de la Bretagne est illustratif des risques encourus, notamment en viande (22% du total des exportations bretonnes) et en biscuiterie et pâtisseries fraîches (16%), et en produits laitiers (13%). Entre 2017 et 2018, les exportations bretonnes vers le R-U ont diminué de 23 millions d'€ pour le poste biscuits et pâtisseries industrielles, de 3,3 millions pour les produits laitiers et de 7 millions pour la viande de boucherie, mais elles ont augmenté en produits du travail des grains, en légumes frais et en produits de la pêche[2].

[1] FDII (2018), *Brexit – the challenge for the food and drink sector. Safeguarding business, jobs and trade*, Dublin.

[2] Voir G. Floch-Penn (2018), « Brexit : les secteurs à surveiller pour les filières agricoles bretonnes », *Terra*, 21 décembre.

Les conséquences d'un *Hard Brexit* doivent toutefois être aussi perçues et mesurées pour les britanniques eux-mêmes. C'est la problématique essentielle de la sécurité alimentaire de la population qui va se poser dans les années à venir.

DÉPENDANCE ACCRUE ET RISQUES DE CRISES ALIMENTAIRES POUR LES BRITANNIQUES

Les inquiétudes quant à la capacité du Royaume-Uni de subvenir aux besoins alimentaires de sa population sont légions. L'examen du degré d'autosuffisance du Royaume-Uni sur des produits agricoles et alimentaires stratégiques est révélateur des fragilités structurelles de l'économie agricole britannique. D'après les statistiques de l'*Agriculture and Horticulture Development Board* (AHDB), le taux d'autosuffisance pour nombre de produits cités plus haut apparaît bien modeste : 60 % pour la viande de volaille et les fromages, 50 % pour l'alimentation animale, 55 % pour la viande porcine, moins de 40 % pour les pommes de terre réfrigérées et transformées[3]. Le poids prépondérant de l'UE dans ces apports soulève donc une problématique décisive en termes de sécurité alimentaire pour le R-U, ce qui est un cas relativement inédit pour un pays développé. Une problématique qui renvoie au choix politique fait par le pays au milieu du XIXe siècle, lorsque le Parlement britannique choisit d'abroger la loi sur les blés, et d'ouvrir son marché intérieur aux productions céréalières en provenance d'Argentine ou des Etats-Unis.

Dans un rapport publié à l'initiative du *Center for Food Policy*[4], une équipe de chercheurs expose les multiples conséquences que provoquerait une sortie du R-U sans accord. L'impact le plus significatif concernerait notamment la déstructuration du marché de travail dans la chaîne de valeur agroalimentaire britannique. Plus particulièrement, le secteur de la distribution et des services dans l'alimentation représentent respectivement 1,1 et 1,7 million d'emplois. Or, il est estimé que plus de 30 % de la main-d'œuvre employée dans ces secteurs proviennent de l'immigration européenne, soit le secteur de l'économie britannique employant le plus d'employés immigrés[5].

En sachant que le secteur agricole britannique emploie en moyenne 10 % de main-d'œuvre étrangère (avec des taux atteignant jusqu'à 50 % pour les cultures de maraîchages ou horticoles), le poids total de la main-d'œuvre étrangère (en majorité européenne) dans la chaîne de valeur agroalimentaire britannique est donc estimé à 40 %.

Une sortie de l'UE sans accord provoquerait un renchérissement conséquent du coût du travail pour ce secteur, alors que l'intégration à l'UE permettait de bénéficier d'une main-d'œuvre bon marché pour effectuer les tâches peu qualifiées dans ces secteurs. Les coûts liés à l'embauche de travailleurs étrangers tels que la délivrance de permis de travail, ou les coûts et le temps administratifs pour l'entreprise et l'employé sont autant de facteurs qui pourraient décourager l'embauche et la volonté de venir travailler au Royaume-Uni dans le secteur agroalimentaire. D'un autre côté, l'embauche de travailleurs locaux dont le salaire serait fixé en fonction des dispositions réglementaires britanniques, donc sans dérogation contrairement au salarié étranger, serait un autre surcoût pour l'employeur. Encore faut-il que la main-d'œuvre locale se manifeste pour effectuer des tâches souvent peu valorisantes et pénibles : ramassage/cueillette des fruits et légumes, désherbage et travaux agricoles, plonge dans les activités de restauration… Au total, l'alourdissement du coût de la main-d'œuvre pourrait ainsi compenser les gains obtenus à l'exportation par la dépréciation de la Livre sterling.

Un autre phénomène qui pourrait nuire à la sécurité alimentaire britannique concerne les différentes frictions qui interviendraient à la frontière britannique pour le franchissement des marchandises. Près de 10 000 containers alimentaires circulent chaque jour de l'UE vers le Royaume-Uni (soit l'équivalent de 50 000 tonnes de nourriture par jour), les temps de passage et d'inspection aux frontières prenant en moyenne 2 minutes.

Dans le cas d'un *Hard Brexit* assorti d'un rétablissement de droits de douanes et de nouvelles règles sanitaires, les contrôles supplémentaires provoqueraient un allongement des durées de passage et formeraient des files d'attente de près de 30 km en l'espace de moins de 24h sur les principaux points d'acheminement britanniques (Eurotunnel et le port de Douvres). La chaîne logistique alimentaire britannique fonctionnant à flux tendu, celle-ci en serait très perturbée jusqu'à créer des pénuries dans les étales britanniques en moins d'une semaine[6].

Ceux à quoi il faut ajouter les perturbations dans les chaînes de valeur intégrées des entreprises agroalimentaires installées au Royaume-Uni. Des signes sont déjà perceptibles chez certaines firmes multinationales de l'agroalimentaire, Unilever ayant décidé par exemple de délocaliser son siège social à Rotterdam au détriment de Londres afin de garder un accès dans l'Union européenne pour ses activités. Il est probable que d'autres firmes de l'agroalimentaire ayant un point d'ancrage au Royaume-Uni rapatrient ou

[3] Ces chiffres sont disponibles ou peuvent être calculés à partir des rapports de la collection *Horizon* publiés par l'AHDB pour chaque grande filière agricole depuis le vote du Brexit. Lien : https://ahdb.org.uk/brexit-fit-for-the-future

[4] Lang Tim, Lewis T., Marsden T., et al. *Feeding Britain: food security after Brexit.* 2018.

[5] Chen Jiaqian, *The Uneven Path Ahead: The Effect of Brexit on Different Sectors in the UK Economy,* IMF Blog, December 2018.

[6] Pennycook R, H Dickinson (2018). Letter to the Prime Minister and Mr Barnier from the Chair and Chief Executive of the British Retail Consortium. London: British Retail Consortium, 4 July. https://brc.org.uk/news/2018/there-will-be-food-supply-issues-in-the-event-of-a-cliff-edge-brexit

délocalisent une partie de leur activité sur le territoire européen, afin de se prémunir des futures difficultés réglementaires liées à un *Hard Brexit*.

D'ailleurs, les récents mouvements d'Investissements directs à l'étranger (IDE) entrants et sortants du Royaume-Uni laissent entrevoir de profonds changements à venir. Le rebond d'IDE entrants lors de l'année du vote en 2016 témoigne certainement d'une restructuration et d'un retour massif de capitaux détenus à l'étranger par des entreprises britanniques. Les flux nets d'IDE entrants sont ainsi passés de 25,3 milliards à 192 milliards de £ entre 2015 et 2016. Mais depuis 2 ans désormais, ces même flux connaissent une forte perte de vitesse, s'établissant à 92 milliards de £ en 2017 (et certainement encore moins pour 2018 au regard du ralentissement observé sur les 3 premiers trimestres). Sur la même période, les flux sortants d'IDE britanniques montrent une croissance ininterrompue jusqu'à atteindre 91 milliards de £ en 2017, et vont certainement dépasser les flux entrants pour 2018. Si ces flux sont majoritairement composés de mouvements financiers, on peut supposer que des capacités de production agro-industrielle et des sièges de firmes de l'agroalimentaire vont être fermés et/ou déplacés, avec des répercussions très lourdes sur le tissu agro-industriel britannique.

Graphique 6 - Evolution de l'inflation au Royaume-Uni et du taux de change de la livre en euro

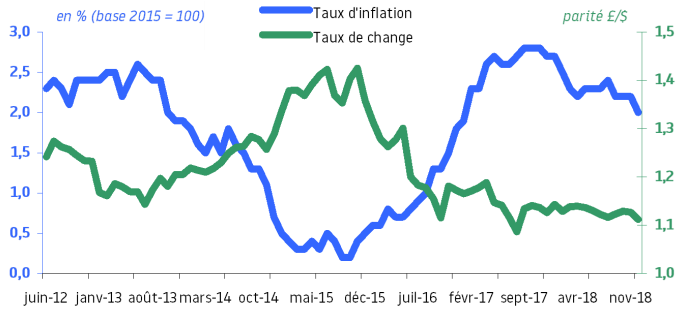

2450 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques — sources : ONS et Les Echos

Un coût supplémentaire, déjà perceptible pour les consommateurs britanniques, fragilise également la sécurité alimentaire britannique. A la suite de l'annonce des résultats du vote du Brexit en juillet 2016, la Livre sterling a rapidement dévissé du fait de la perte de confiance des marchés financiers envers l'économie britannique. La dépréciation de la monnaie britannique a mécaniquement provoqué une remontée de l'inflation dans le Royaume-Uni (graphique 6), inflation qui se maintient à un niveau élevé depuis plus de 2 ans désormais alors que la Livre sterling éprouve des difficultés à défendre sa parité avec l'euro (1 £ = 1,1 € en novembre 2018).

Par conséquent, la dépréciation de la Livre sterling renchérit le coût des importations britanniques, ce qui est très préoccupant au regard de la dépendance manifeste du pays à ses importations alimentaires. La spirale inflationniste qui touche l'économie britannique est d'autant plus importante pour le prix des biens importés. Ainsi, une étude du *Centre for Economic Performance* (CEP) illustre parfaitement ce phénomène, puisqu'il est démontré qu'à la suite de la dépréciation de la Livre sterling occasionnée par le référendum, les prix des catégories de biens avec un haut taux d'exposition aux importations (c'est-à-dire des biens importés ou avec des consommations intermédiaires importées) s'étaient renchéris de 5 à 6 % sur l'année 2017 alors que les prix à la consommation avait évolué de 1,7 % sur la même période[7].

Les risques de tension sur les disponibilités alimentaires dans les circuits alimentaires et de l'inflation sur les produits alimentaires importés pourraient être partiellement limités par un rapide développement de la production agricole britannique. Les rares orientations données par le gouvernement britannique en matière de politique agricole soulèvent toutefois plus de questions que de certitudes pour les filières agricoles. La principale mesure proposée par le gouvernement actuel consisterait à renforcer le rôle des agriculteurs britanniques en tant que gestionnaire des terres agricoles et des paysages, donc dans une approche purement environnementale. Aucune proposition n'a pour l'instant été soumise en termes d'autosuffisance alimentaire. Pire même, la volonté du gouvernement de négocier des accords de libre-échange avec les pays tiers (Etats-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande…) introduirait une concurrence bien trop forte pour les producteurs britanniques, avec des productions importées à des coûts plus compétitifs et un abaissement des normes sanitaires. Avec la perte des soutiens financiers antérieurement fournis par la *Politique Agricole Commune* (4 milliards d'€ environ), le renchérissement des intrants importés nécessaires à la production agricole ou les difficultés liées à l'embauche de travailleurs immigrés, il serait donc très improbable que le secteur agricole britannique parvienne à se substituer aux importations alimentaires britanniques.

On ne peut évidemment n'apporter aucune conclusion à ce qui vient d'être dit. Les ordres de grandeur des pertes potentielles d'un retrait sans accord de l'UE semblent converger selon les institutions et les modes de calculs (voir pour la France dans l'encadré 2), malgré les doutes partagés par les acteurs économiques quant aux préjudices qu'ils subiront en cas de non accord. L'imminence de la sortie du R-U de l'UE suggère de suivre presqu'au jour le jour les évènements, les décisions qui seront prises, et de tenter d'en mesurer les impacts sur le secteur agricole et alimentaire français.

[7] Breinlich, H., Leromain, E., Novy, D., Sampson, T. (2017), The consequences of the Brexit vote for UK inflation and living standards: first evidence, *CEP Technical Report*.

DERNIERS REBONDISSEMENTS

L'Accord conclu par Theresa May en novembre 2018 a été une première fois rejeté par le Parlement britannique, obligeant la Première Ministre à envisager de renégocier ce qu'elle avait signé initialement. L'UE a d'ores et déjà indiqué qu'aucun réexamen de l'Accord de novembre ne serait admis, renforçant ainsi la plausibilité de l'hypothèse d'un *Hard Brexit*. Dès l'annonce du vote le 30 janvier 2019, la Livre Sterling a été prise d'un nouvel accès de faiblesse qui, s'il s'avérait durable étant donné le chaos politique régnant, renchérirait gravement les importations britanniques. L'échéance du 29 mars étant tout proche, quelles vont être les décisions à prendre dans les jours qui viennent ? Globalement, outre les rapports de forces politiques internes au R-U, il est manifeste que Londres cherche à faire porter la responsabilité d'un *Hard Brexit* à Bruxelles et aux 27 Etats membres, mettant ainsi en exergue une rigidité communautaire que les gouvernements successifs ont maintes fois soulignée et qui a motivé le non au referendum de juin 2016.

On ne compte plus les études et autres simulations réalisées par des organismes de recherche ou des cabinets d'études, sans parler des acteurs économiques eux-mêmes, souvent des industriels de la transformation, qui ont récemment publié des résultats calés sur un *Hard Brexit*, à plus ou moins long terme. Au-delà de celles qui sont évoquées dans l'encadré 2, le travail réalisé par la *National Bank of Belgium* retient l'attention. Il est clairement affiché que dans tous les cas de figure, *Soft* ou *Hard Brexit*, la sortie du R-U de l'UE occasionnerait des pertes pour les deux protagonistes, tant sous l'angle de la croissance du PIB, de l'emploi, que des échanges commerciaux. Membre de l'UE depuis 46 ans, le R-U retrouve donc son autonomie de décision, encourant à la fois des risques et des coûts économiques incalculables, mais, l'expérience historique l'a prouvé, pouvant reconfigurer ses propres politiques publiques et sa stratégie économique.

Contacts : Quentin Mathieu et Thierry Pouch

Source : Courrier international

ENCADRÉ 2

QUELS IMPACTS SUR LES EXPORTATIONS FRANÇAISES DE PRODUITS ALIMENTAIRES ?

Pour l'heure, il est difficile d'avoir une estimation précise des pertes induites par un *Hard Brexit* sur les filières agricoles et alimentaires françaises. Mais plusieurs études et rapports fournissent déjà des estimations assez convaincantes sur les pertes potentielles. Une étude du cabinet Euler Hermès estimait ainsi en 2016 que les exportations agroalimentaires françaises reculeraient à termes de 500 millions d'€, dont 200 millions d'€ pour les vins, 70 millions d'€ pour les produis laitiers et 57 millions d'€ pour les produits de la boulangerie-pâtisserie industrielle[8]. Une seconde étude du même cabinet parue fin 2018 évalue pour sa part la perte pour le courant de l'année 2019 d'environ 100 millions d'€ pour le secteur des vins, idem pour les produits céréaliers-farines[9].

Une étude plus poussée parue dans le *Journal of Wine Economics* estime que les exportations de vins à destination du Royaume-Uni diminueront de 1,75 milliard de dollars à l'horizon 2025 en comparaison des exportations de 2014 (année de référence pour l'étude). En sachant que la part de marché des opérateurs français sur les importations britanniques de vins est évaluée à 31,1 % pour l'année 2025, cela représenterait une perte de chiffre d'affaires de 544 millions de dollars pour la filière par rapport à l'année 2014[10].

Le *Centre d'études prospectives et d'informations internationales* (CEPII) a également proposé plusieurs méthodes d'évaluation des pertes pour les filières agroalimentaires en cas de *Hard Brexit*. Dans un billet publié début 2018[11], le centre de recherche estime ainsi que les exportations de biens agroalimentaires européens à destination du Royaume-Uni diminueraient de 62 % à l'horizon 2030. L'impact est différencié en fonction du poids de chaque pays européen dans les échanges britanniques mais les exportations agroalimentaires françaises diminueraient de 51 % sur la même période. Le rapport complet[12] dont est tiré cet article de blog indique que d'après le modèle statistique utilisé, les échanges de produits agroalimentaires français auraient été de 9,2 milliards de dollars en 2030 avec le Royaume-Uni sans sortie de l'Union européenne. Dans un scénario *Hard Brexit*, ces échanges seraient diminués de –4,7 milliards par rapport au scénario *Business as Usual*. Les pertes financières pour les secteurs agrégés les plus impactés seraient de respectivement (toujours en $ constant 2011) : 1,86 milliard de dollars pour les produits alimentaires transformés, 1,1 milliard de $ pour les produits laitiers et 553 millions de $ pour les vins et tabacs.

Enfin, une étude du *Economic and Social Research Institute* (ESRI) de Dublin[13] estime que l'ensemble des exportations françaises tous secteurs confondus se contracteraient de 25 %, et que la plupart des produits alimentaires européens subiraient une baisse des exportations supérieure à 20 %, voire de 60 à 90 % pour les produits animaux.

[8] https://www.usinenouvelle.com/article/les-vins-et-fromages-francais-les-plus-touches-par-le-brexit.N399067

[9] https://www.eulerhermes.com/content/dam/onemarketing/euh/eulerhermes_com/erd/insightsimport/pdf/Brexit-a-blind-date-better-than-a-bad-breakup.pdf

[10] Anderson K., Wittwer, G.. UK and global wine markets by 2025, and implications of Brexit. *Journal of Wine Economics*, 2017, vol. 12, no 3, p. 221-251.

[11] http://www.cepii.fr/Blog/fr/post.asp?IDcommunique=581

[12] Bellora C., Emlinger C., Fouré J., et al. (2017) *EU-UK agricultural trade: state of play and possible impacts of Brexit*. European Parliament, Policy Department for Structural and Cohesion Policies, Brussels.

[13] Lawless, Martina; Morgenroth, Edgar L. W. (2016) : The product and sector level impact of a *Hard Brexit* across the EU, *ESRI Working Paper*, No. 550, The Economic and Social Research Institute (ESRI), Dublin